

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DELIBERATION n° 2024.00071**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 25/03/2024

|                     |  |            |           |
|---------------------|--|------------|-----------|
| Politique           | Administration générale  | Dossier n° | CM-002255 |
| Commission          | <b>Finances - Personnel - Bâtiments communaux - Relations internationales</b>  |            |           |
| Direction en charge | Ressources Humaines  |            |           |
| Objet               | Convention de mise à disposition de personnel entre la Ville de Saint-Etienne et le Groupement d'intérêt public de Montreynaud « développement et animation de la vie sociale » - Approbation. |            |           |

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **13/03/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 58

**Présents**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, M. Jean JAMET, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, Mme Annick LIOTIER, M. Olivier LONGEON, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Michel NEBOUT, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Fanny RIVEY, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

**Pouvoirs**

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,  
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,  
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,  
M. Jean-Pierre KOTCHIAN donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
Mme Anne-Sophie RIOU donne pouvoir à M. Robert KARULAK

**Absents-Excusés**

M. Gilles ARTIGUES

**Secrétaire de séance**

M. Lionel JOUFFRE

■ **Rappel et références**

Suite à des mutations fortes des structures porteuses de l'animation de la vie sociale sur le quartier de Montreynaud à Saint-Etienne ces dix dernières années, les partenaires institutionnels ont décidé d'engager en 2017 une démarche de construction d'un nouveau projet d'animation de la vie sociale sur le quartier, dans le cadre d'une véritable participation citoyenne.

Cette démarche a abouti, par délibération du Conseil municipal du 20 janvier 2020, à la création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) Développement et Animation de la Vie Sociale, dont les membres sont la Ville de Saint-Etienne, Saint-Etienne Métropole, l'Etat, le Conseil Départemental, les PEP 42, le CVEM, le PIMMS et la Sauvegarde 42.

### ■ **Motivation et opportunité**

Le GIP instruit une demande d'agrément centre social auprès de la CAF. Ce projet comporte quatre volets principaux : une offre de loisirs enfance jeunesse, le vivre ensemble, la maîtrise de la langue et l'intégration, la jeunesse 14-25 ans.

Chacune de ces actions est portée directement par une association qui en a la charge avec ses propres salariés, ses demandes de subventions, etc.. Dans ce cadre, la réglementation prévoit que le personnel doit être prioritairement recruté par voie de mise à disposition ou de détachement de personnels relevant des membres du GIP.

L'agrément centre social de la CAF sera porté par le GIP.

A ce jour, le GIP ne dispose pas encore des outils nécessaires à la fonction employeur, ni de compte en banque. Pour cela, il est nécessaire de recruter un comptable public qui ne peut être nommé que par le Directeur du GIP.

### ■ **Contenu**

A ce titre, il est proposé la mise à disposition, par convention, d'un agent communal, Grégory CROIBIER, attaché territorial, Directeur de la Cohésion sociale, à hauteur de 10 % de son temps de travail et pour une durée de six mois à partir du 1er janvier 2024 renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois ans.

Cette convention précise les modalités d'application de cette mise à disposition entre les deux administrations.

L'agent assurera les fonctions de Directeur du GIP avec pour objectifs :

- de nommer le comptable public,
- d'assurer les missions administratives de création de la fonction employeur du GIP permettant de recruter le Directeur définitif.

Le Directeur par intérim n'a pas vocation à animer le GIP et à aller sur d'autres missions que celles ci-dessus présentées. Le fonctionnement pour le GIP restera à l'identique qu'actuellement.

### ■ **Maîtrise d'ouvrage**

Ville de Saint-Etienne

## ■ Point financier

### TABLEAU DE FINANCEMENT

| Origine des fonds<br>TTC (1)                           | Investissement |  | Fonctionnement               |  |
|--|----------------|--|------------------------------|--|
|  | Coût           | Subventions ou autres recettes à percevoir | Coût                         | Participations ou Dotations à percevoir    |
| Ville (dont recettes de fonctionnement)                |                |  | 66200 €<br>(coût de l'agent) |  |
| Département  |                |  |                              |  |
| Région   |                |  |                              |  |
| État   |                |  |                              |  |
| Europe   |                |  |                              |  |
| SEM  |                |  |                              |  |
| GIP Montreynaud  |                |  |                              | 66200 €<br>(recette de mise à disposition) |
| <b>Total des coûts et montants perçus par la Ville</b> | <b>00.00 €</b> | <b>00.00 €</b>                             | <b>66 200.00 €</b>           | <b>66 200.00 €</b>                         |
| <b>Charge nette Ville</b>                              |                | <b>00.00 €</b>                             |                              | <b>0.00 €</b>                              |

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

## ■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver la mise à disposition précitée à titre onéreux dans les conditions mentionnées ci-dessus ;
- approuver la convention de mise à disposition entre la Ville de Saint-Etienne et le Groupe-ment d'Intérêt Public (GIP) Développement et Animation de la Vie Sociale ;
- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera joint au présent dossier nécessaires ainsi que tous les actes afférents.
- imputer la dépense et/ou la Recette :

| Imputation<br>budgétaire | Investissement |             |            |              | Fonctionnement |             |                  |
|--------------------------|----------------|-------------|------------|--------------|----------------|-------------|------------------|
|                          | Exercice(s)    | Chapitre(s) | Article(s) | N° Opération | Exercice(s)    | Chapitre(s) | Article(s)       |
| Dépenses                 |                |             |            |              | 2024           | 012         | 6411 et suivants |
| Recettes                 |                |             |            |              | 2024           | 70          | 70848            |

## ■ Décision

### Proposition adoptée

54 voix pour, 2 abstentions

Mme Nadia SEMACHE et M. Abdelouahb BAKLI ne prennent pas part au vote.

Pour Extrait,  
Le Maire,

Le secrétaire,

Gaël PERDRIAU

Lionel JOUFFRE